

**COMPTE-RENDU DE
LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR n°90/NP**

REUNIE LE 6 NOVEMBRE 2017 à 18 H 30
Stade Blériot

Présents: Norbert PERREUX, Bernard BEDUCHAUD, Daniel CHAIRON, Alain GOGIBUS, Christophe GHYLLEBERT, Jean-Pierre MARNEF, Francine PERREUX, André RICHEZ, Teddy TORLET, Claudette VOLVERT.

Absents excusés : Badrédine BELMEDJAHED, Cédric MARTIN, Jacqueline RICHEZ.

1. Approbation du CR de la réunion n° 89 :

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des participants.

2. Bilan licences 2018:

Nous sommes actuellement à 77 % des licenciés par rapport à l'année dernière, soit 98 adhérents et 5 passagers. Un courrier a été adressé aux anciens adhérents susceptibles de reprendre leur licence.

3. Bilan des écoles de tir mardi, mercredi et vendredi :

Jennifer a 5 archers d'inscrits pour le mardi et 4 pour le vendredi.

Le coût par archer est de 5 euros par séance, soit 20 euros pour deux mois.

Le mercredi les cours d'école de tir 1^{ère} année se déroulent sans problème, mais il y a déjà des absents.

Le vendredi, Teddy prend en charge Armelle, Victor et Caroline. Claudette et Gilles prennent en charge Baptise, Caroline, Jean-Charles et Jean-Baptiste.

Avec l'aide de la FFTA, un contrat de service civique a été établi entre la Compagnie et Clément ROIGNAU qui prépare un diplôme de sport spécialité tir à l'arc, il a fait partie du pôle de formation de COMPIEGNE.

Cela ne coûte rien à la compagnie, mais nous rapporte des points pour le label et nous sert pour avoir des subventions comme le CNDS. La convention a été signée le 26 septembre par les deux parties.

Il est payé par l'Etat et la Fédération. Il doit nous consacrer 24 heures de travail par semaine.

Actuellement, il s'occupe de la gestion des récompenses, flèches de progression et badges liés aux résultats des archers, de la gestion des prêts d'arc, de l'inscription pour les concours et transmission des listes aux clubs et gestion du matériel.

D'après la convention, en école de tir, il ne peut s'occuper que des poussins.

Norbert lui a prêté un ordinateur ancien dont se servait le trésorier pour lui permettre de gérer toutes ces tâches.

Ce contrat est d'une durée de 7 mois.

4. Concours des 18 et 19 novembre :

Une affiche est apposée à Prieur pour l'inscription des bénévoles.

Une récompense sera remise au premier de chaque catégorie. Adulte : une bouteille de ratafia. Jeunes : un sujet fabriqué par Alain.

Désormais, le CRTA perçoit une taxe de 60 centimes par archer inscrit à un concours. Cette taxe sert au CRTA pour payer les arbitres qui le demandent. Un arbitre adjoint perçoit 25 euros et un arbitre responsable 30 euros outre les frais de route qui sont remboursés sur la base de 30 centimes du kilomètre. Cette somme peut être perçue par l'arbitre et remise à la compagnie sous forme de don. Dans ce cas un imprimé CERFA lui est remis par la Compagnie pour lui permettre de déduire ce montant de ses impôts.

Nous avons la salle à 12 heures le samedi et à 11 heures le dimanche.

Alain achètera ce qu'il faut pour déjeuner ensemble dimanche à midi et chacun règlera sa part.

Il faudra demander à l'ilotier si une école est inscrite pour le samedi matin pour pouvoir installer la salle le vendredi soir.

5. Projets du CRTA Grand-Est :

Pour amener les archers à tirer en équipe, le CRTA va créer des divisions départementales, classiques, poulies et jeunes. Elles seront mixtes mais les armes ne seront pas mélangées. Les équipes seront composées de trois tireurs.

Ce projet a pour but de ramener les archers en compétitions extérieures par équipes. De nouveaux archers n'ont jamais tiré en équipe.

Pour simplifier les choses, les tirs se feront en salle ou à 50 mètres. Pour les tirs en extérieur, un club par département organisera un tir à 50 mètres par équipe.

Une réunion départementale des Présidents de Clubs se tient le 10 novembre à CHALONS les entraîneurs de club sont invités pour leurs présenter les projets du CRTA.

6. Calendrier 2018 :

Les dates de passage de flèches inscrites au calendrier sont bonnes.

Notre concours jeunes aura lieu le 6 janvier 2018

Notre assemblée générale le 13 janvier 2018

La soirée Saint Sébastien le 3 février 2018

Tir campagne les 10 et 11 mars 2018

Notre tir 3D le 8 avril 2018

Tir à l'oiseau le 14 avril 2018

Fita Fédéral le 17 juin 2018

Sauf si on peut faire une division départementale avec concours dimanche matin et tir par équipes dimanche après-midi.

Si on veut faire un fita, ce sera le samedi 16 juin.

7. Suivi du budget 2017 :

Actuellement, nous sommes en déficit de 4 000 euros, car la subvention exceptionnelle pour le pas de tir couvert ne figure pas au budget prévisionnel et nous n'avons pas encore la recette du concours en salle.

Les 11 000 euros de subvention ne sont pas encore versés et il faut tenir compte aussi des sommes à déboursier pour finaliser le pas de tir couvert.

Norbert va se renseigner pour le coût d'un enrobé pour le pas de tir couvert.

La ville n'ayant pas accepté la convention signée avec l'adjoint au maire pour Blériot, la location qui était prévue à 0 euro nous sera facturée sans doute 900 euros, le conseil municipal doit décider de la somme que nous devons régler les années suivantes.

8. Assemblée générale électorale du 13 janvier 2018 :

Les candidatures à l'élection des membres du comité directeur doivent être remises à la secrétaire pour le 12 décembre 2017 dernier délai.

Norbert demande aux responsables de commission de lui envoyer leur rapport avant fin novembre.

9. Dossiers en cours (travaux, pas de tir) :

Le portail du terrain a été changé par les bénévoles de la compagnie. Norbert les remercie du travail accompli.

3 camions de cailloux vont arriver mercredi 8 novembre à 8 heures 30 au terrain Blériot pour le pas de tir couvert et la réfection du chemin. Les éléments du pas de tir seront livrés également mercredi matin. Christophe va prêter des élingues pour pouvoir décharger les palettes.

Norbert va voir avec le gardien pour faire lever les barrières anti-nomades pour permettre aux camions de pénétrer dans les lieux.

10. Questions diverses:

Aucune question diverse.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 10.

La Secrétaire Générale,

Claudette VOLVERT

Le Président,

Norbert PERREUX